

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2008 - (n° 1266)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 182

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 19

À la première phrase de l'alinéa 29, après le mot :

« ou »,

supprimer les mots :

« à l'article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.